

forme ou une autre et, en 1972, nous n'avons prêté qu'environ 27 millions pour ce programme. Les banques pourraient faire preuve de civisme en aidant les petites entreprises, ce qui, réciproquement, stimulerait les activités bancaires.

Comme l'ont dit un bon nombre de ceux qui m'ont précédé, les banques ne collaboreront pas, dans le cadre de ce programme. Le bill n'oblige aucun prêteur à prêter. Aucune obligation n'est imposée à une institution de prêts, aux banques, et le reste. C'est vraiment inquiétant. Comme l'ont signalé plusieurs députés, quand vous sollicitez un prêt d'un directeur de banque, il vous répond que vous ne pouvez l'obtenir parce que vous représentez un trop grand risque. Il refuse de vous prêter de l'argent dans le cadre de la loi sur les prêts aux petites entreprises, mais vous conseille d'emprunter ailleurs à 18 p. 100 d'intérêt ou encore, de vous adresser à la Banque d'expansion industrielle. Et vous savez ce qu'on vous dira? Il n'y a pas moyen d'obtenir d'argent de ce côté-là. Voilà pourquoi je vous dis que c'est un cercle vicieux.

Un bon ami à moi, M. David Bernstein, de Montréal, s'inquiète de l'attitude des banques. Voici ce qu'il a écrit au sujet des banques et des institutions de prêts:

Il existe à l'heure actuelle beaucoup d'institutions financières parabancaires, comme les compagnies de fiducie, les sociétés d'épargne et de prêts et les syndicats régionaux, qui devraient être autorisées à faire des opérations bancaires dans leur région, tout en étant assujetties aux politiques monétaires et fiscales de l'autorité fédérale. Cela permettrait en second lieu d'obliger les banques à charte à renoncer à leurs méthodes traditionnelles et à faire concurrence à ces institutions régionales dites financières, lorsqu'il s'agirait d'investir dans les industries canadiennes. Voilà qui obligerait peut-être en fin de compte le législateur à restreindre les pratiques courantes des banques à charte dans l'établissement de nouvelles succursales à volonté plutôt qu'à réduire à néant l'effet des changements proposés en forçant ces petites institutions financières à fermer leurs portes.

L'auteur se pose la question suivante: «Y a-t-il des institutions financières au Canada qui peuvent combler ce vide?» Puis il ajoute:

Après réflexion, je suis persuadé que nous avons actuellement des institutions financières capables de combler ce besoin, c'est-à-dire de permettre aux hommes d'affaires canadiens d'obtenir des capitaux canadiens en vue d'assurer un meilleur progrès des affaires aux pays. La loi devrait autoriser et encourager nos banques à charte à mieux servir les besoins réels de l'entreprise canadienne qui devrait être libérée de la nécessité d'aller chercher cette aide à l'extérieur du Canada, soit en s'adressant à des institutions financières étrangères, soit en cédant son contrôle à des sociétés étrangères qui reprennent alors la majorité des actions ou acquièrent un intérêt minoritaire dans un cartel.

● (2050)

Le gouvernement canadien s'est fixé comme objectif de punir ou d'empêcher toute mainmise étrangère sur des sociétés canadiennes, mais il a fait relativement peu pour encourager l'investissement de capitaux canadiens dans l'entreprise canadienne.

Il fait allusion au bill C-132, concernant l'examen de l'investissement étranger.

L'objet principal du bill C-132 est de permettre au gouvernement canadien d'empêcher la mainmise étrangère sur des sociétés canadiennes lorsque cela est nuisible à l'économie canadienne, mais ce bill ne prévoit aucun moyen permettant à une entreprise canadienne de se procurer les fonds nécessaires au Canada.

Voilà une déclaration importante d'une personne très avertie. Comme avocat, il traite probablement sans cesse avec les petits hommes d'affaires. Il est très préoccupé de leur sort.

Cette loi a-t-elle, en fait, remporté beaucoup de succès? Je ne crois pas. Le rapport annuel de 1972 concernant la loi sur les prêts aux petites entreprises renferme, à la page 9, un tableau des prêts par province et par genre d'entreprise

Lois sur les prêts

pour l'année civile 1972. Étudions le cas de la province de l'Ontario, la province pleine de promesses, celle qui montre la voie à suivre, soit dit sans offenser personne, à la plupart des autres provinces. Combien de prêts les banques, les institutions à charte et les autres institutions de prêts ont-elles consentis? Voici les chiffres de 1972. Ce ne sont pas ceux d'un mois, mais de toute une année. En Ontario, il y a eu 23 prêts dans le commerce de gros, 163 dans le commerce de détail, 74 dans la construction, 89 dans la fabrication, 236 dans le secteur tertiaire, 16 dans les transports et 5 dans les communications. Y a-t-il de quoi se vanter? Est-ce révélateur de l'intérêt que portent les petits hommes d'affaires à cette loi?

Peut-être la loi est-elle bonne, mais les critères prévus par les règlements sont vraiment préjudiciables. C'est pourquoi le nombre de prêts est si faible. On a peine à s'imaginer que l'Ontario n'a obtenu que 596 prêts. Passons aux autres provinces.

M. McGrath: Pas Terre-Neuve.

M. Alexander: Je ne puis m'empêcher d'en parler. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) me dit de sauter Terre-Neuve. Je commencerai toutefois par les provinces atlantiques. Ces chiffres sont ceux de 1972. À Terre-Neuve, il y a eu cinq prêts.

M. McGrath: Quelle honte!

M. Alexander: Les députés veulent-ils savoir ce qui s'est passé au Yukon? Il y a eu un prêt. Dans les Territoires du Nord-Ouest, il y en a eu deux.

J'aperçois le ministre des Finances (M. Turner) derrière le rideau. Je suis heureux de le voir ici. Je ne veux pas faire de discours politique. J'essaie simplement de prouver combien inefficace est cette loi pour les petits commerçants. Quant à l'île du Prince-Édouard, il y a eu 31 prêts.

M. MacDonald (Cardigan): Nous faisons bien les choses là.

M. Alexander: Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) semble heureux de ses 31 prêts. Il ne doit certes pas en être satisfait. Il ne peut se contenter de 31 prêts pour sa province. Si c'est là son objectif, je dis quelle honte. Il ne nous reviendra pas alors.

En Nouvelle-Écosse, il y a eu 37 prêts. N'est-ce pas absurde? Ces régions réclament continuellement de l'aide pour éliminer les écarts qui les séparent des autres régions du Canada. Au Nouveau-Brunswick, il y a eu 45 prêts. Les provinces qui ont besoin de prêts n'en obtiennent pas. Pourquoi? Qui peut me répondre?

Au Québec, il y a eu 1,091 prêts. L'Ontario en a obtenu environ la moitié moins, soit 596; la Saskatchewan, 174; le Manitoba, 133; l'Alberta, 275 et la Colombie-Britannique, 456, soit au total, 2,846 prêts s'élevant à 28 millions et quart de dollars pour tout le Canada. N'est-ce pas absolument ridicule?

M. Howard: Y a-t-il eu des prêts au Yukon?

M. Alexander: Oui, il y a eu un prêt au Yukon. Le ministre en est fier. Quand nous nous adressons aux banques, elles nous traitent aussi mal que le gouvernement. Les chiffres ont déjà été cités, mais je veux les consigner de nouveau au compte rendu. La Banque de Montréal a consenti, 433 prêts; la Banque de Nouvelle-Écosse, 134; la Banque Royale du Canada, 952; la Banque Toronto-Dominion, 181; la Banque mercantile du Canada, 1; la Banque Canadienne Nationale, 741; la Banque Provinciale du